

ESA LE 75

Ecole Supérieure des Arts
10 avenue J-F Debecker
B 1200 Bruxelles
Tél. +32 (0)2 761 01 22 (21-24)
secretariat@le75.be
www.leseptantecinq.be

Appel à candidature
Poste à pourvoir
Directeur·ice de l'ESA Le 75

École supérieure des Arts de l'image Le 75**Pouvoir organisateur :**

Administration communale de Woluwe-Saint-Lambert
Avenue Paul Hymans, 2 – 1200 Bruxelles

Enseignement supérieur de type court

Le présent appel est lancé au moniteur belge, conformément aux dispositions reprises à partir du TITRE IV (Art. 211 à 327) du décret du 20 décembre 2001, fixant les règles spécifiques à l'Enseignement supérieur artistique organisé en Écoles supérieures des Arts (organisation, financement, encadrement, statuts des personnels, droits et devoirs des étudiants).

Accessibilité au mandat de directeur :

Le mandat de directeur.ice est accessible aux membres du personnel nommés à titre définitif, aux membres du personnel temporaire désignés pour une durée indéterminée, aux membres du personnel temporaire désignés pour une durée déterminée et à tout.e candidat.e qui répond aux conditions suivantes :

- 1° jouir des droits civils et politiques ;
- 2° remettre, lorsqu'il s'agit d'une première entrée en fonction dans l'enseignement, un certificat médical, daté de moins de six mois, attestant que le candidat se trouve dans des conditions de santé telles qu'il ne puisse mettre en danger celle des étudiants et des autres membres du personnel ;
- 3° être de conduite irréprochable ;
- 4° satisfaire aux lois sur la milice ;
- 5° déposer un projet pédagogique et artistique relatif au mandat visé et le présenter à la commission de recrutement.

Forme de la candidature :

La demande de candidature devra être accompagnée d'un curriculum vitae, d'un projet pédagogique et artistique, et des documents relatifs aux titres et à l'expérience utile (visée à l'article 68 du décret du 20 décembre 2001) et, le cas échéant, des mentions de publications scientifiques et justifications d'expériences professionnelles ou artistiques diverses.

Les candidat.es sont également invité·es à préciser dans le projet pédagogique et artistique les éléments susceptibles d'établir leur valeur et leurs mérites et à en apporter, le cas échéant, la preuve.

Introduction des candidatures :

Les candidatures sont à adresser, **par recommandé**, au **Collège des Bourgmestre et Echevins de Woluwe-Saint-Lambert, avenue Paul Hymans 2 à 1200 Woluwe-Saint-Lambert** pour le **vendredi 27 janvier 2024** au plus tard, cachet de la poste faisant foi.

Examen des candidatures :

La commission de recrutement apprécie les curriculums vitae des candidat.es et examine leur projet pédagogique et artistique. Après examen des projets, la commission sélectionne les candidat.es retenu.es pour un entretien individuel. La commission de recrutement remet un rapport motivé pour chaque candidat.e au Conseil de gestion pédagogique. Par dérogation aux articles 17 et 19 du présent décret, ce Conseil de gestion pédagogique est présidé par le.la représentant.e du Pouvoir organisateur ou son.sa délégué.e. Le.la président.e transmet alors le rapport accompagné de l'avis du Conseil de gestion pédagogique au Pouvoir organisateur.

Conditions d'engagement :

L'entrée en fonction est prévue pour le **5 mai 2024** pour un mandat d'une durée de 5 ans.

Le.la directeur.ice est engagé.e avec l'échelle de traitement correspondante au barème 480. Rémunération minimum : 35 846,64 EUR (salaire annuel brut, non indexé ; l'ancienneté acquise - notamment dans le secteur public - peut être prise en compte).

Le.la directeur.ice qui, avant sa désignation en cette qualité, exerçait une fonction enseignante dans une école supérieure des arts bénéficie d'une allocation égale à la différence entre l'échelle 480 et son échelle de traitement actuelle.

Renseignements complémentaires :

Concernant la partie administrative et ressources humaines de l'appel, les demandes peuvent être adressées à Elisabeth RUGGIU – elisabeth.ruggiu@le75.be

Les autres demandes peuvent être adressées à Christophe ALIX – direction@le75.be

Attention : le 75 est en congé du 23 décembre 2023 au 7 janvier 2024 inclus.